

Les associations de locataires ont la parole...

Espace de parole libre pour les associations de locataires.

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

La CSF accompagne les locataires sur de nombreux secteurs avec une trentaine de résidences suivies en 2024.

Nous accompagnons les travaux de réhabilitation et négocions avec les résidents les meilleures conditions possibles. Pour Mistral, l'intervention de La CSF a permis d'éviter qu'Actis applique une double participation financière des locataires (partage des économies d'énergie et augmentation de loyer).

Nous effectuons de nombreux contrôles des charges locatives en collectif ou en individuel. Un de nos adhérents a ainsi pu récupérer plus de 1 600 € de charges indues.

Nous faisons des contrôles du nettoyage des montées afin que la propreté s'améliore et que des corrections soient apportées.

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Contact : CSF 04 76 44 57 71 • udcsf38@la-csf.org • www.lacsf38.org

Droit au logement (DAL38)

L'union fait la force !

Ce samedi 17 mai, nous étions une cinquantaine de locataires, principalement d'Actis, à manifester en partant du quartier de l'Abbaye pour faire part de notre mécontentement : loyers et charges trop élevées, manque de moyens pour l'entretien, présence de nuisibles dans nos logements, travaux pas faits, etc.

Le collectif des habitants Abbaye/Jouhaux/Bajatière/Châtelet, à l'initiative de nombreuses actions en direction du bailleur et de la mairie, se réunit un jeudi sur deux à 18h30 à la Maison des Habitants Abbaye-Jouhaux.

Appelez-nous pour prendre contact au 06 41 30 55 18

Nos permanences sont toujours ouvertes : le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois au 20b avenue Malherbe à Grenoble, sans rdv.

Un nouveau groupe de travail s'est d'ailleurs réuni, pour faire face aux problèmes d'accessibilité et d'adaptation de nos logements liés à notre âge ou notre handicap, que le bailleur doit prendre en compte sérieusement.

Contact : 06 41 30 55 18 • dal38@droitaulogement.org
www.facebook.com/droitaulogement38/

Confédération générale du logement (CGL38)

Vivre ensemble autrement : des services qui rapprochent

Les résidences d'aujourd'hui évoluent au-delà du logement, elles deviennent de véritables lieux de vie où se développent des services collectifs comme les jardins partagés, les composteurs, les boîtes à colis ou les salles communes. Ces aménagements renforcent le lien entre voisins, favorisent les pratiques écologiques et créent une ambiance conviviale au sein des immeubles.

Les locataires sont au cœur de cette dynamique. Soutenus par l'UD CGL 38 et grâce aux ressources mises à disposition par Actis, ils portent des projets collectifs qui dynamisent la vie de la résidence, renforcent la solidarité entre voisins et favorisent le vivre-ensemble.

Envie d'agir ? Contactez l'Union Départementale CGL 38, votre accompagnateur.

CGL Isère 06 59 73 58 36 / 06 95 38 06 12 • cglisere@gmail.com • www.lacgl.fr

INDECOSA-CGT

S'organiser pour mieux se faire entendre

Vous êtes locataires dans une résidence où vous rencontrez des problèmes. Vous éprouvez des difficultés à vous faire entendre par votre bailleur. INDECOSA-CGT peut vous aider à vous organiser en association, en amicale ou en locataires référents.

Concernant des problèmes collectifs, INDECOSA-CGT peut, à votre demande, réunir l'ensemble des locataires appartenant à votre groupe d'immeubles, pour vous informer et vous soutenir, dans le cadre d'une réhabilitation ou de gros travaux d'entretien. Elle pourra assurer des formations en direction des locataires, sur les différents aspects de la gestion de votre résidence, des projets d'amélioration ou de réhabilitation, leurs incidences sur les loyers et les charges. Elle vous assistera lors des contrôles de charges. Notre association assure des **permanences juridiques** dans ses locaux du lundi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 12h.

Contact : INDECOSA-CGT 0965169616 • indecosactisere@orange.fr

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Article non communiqué à la date du bouclage du journal.

Contact : CLCV38 04 76 22 06 38 • isere@clcv.org • www.clcv-isere.org

Relief



LETTRE TRIMESTRIELLE
DES LOCATAIRES

N°141 JUIN 2025

repères



Édito

Chères locataires, chers locataires,

La 12^e édition de la Semaine de l'Innovation Hlm se tient du 21 au 28 juin 2025, sous le thème du « Vivre ensemble ». Un thème qui résonne profondément avec les valeurs que nous partageons et les initiatives qu'Actis met en œuvre chaque jour pour améliorer le cadre de vie des locataires, et son engagement envers un logement social innovant et inclusif.

L'innovation dans l'habitat social n'est pas simplement une question mise en œuvre de nouvelles techniques, mais bien une démarche visant à renforcer les liens entre les habitants et à créer des lieux où des dispositifs pour que chacun se sente bien chez soi. C'est dans cet esprit que des initiatives sont portées par les équipes d'Actis, comme par exemple, le « Bouquet de services seniors » en expérimentation à Pont-de-Claix, favorisant l'autonomie et le bien-être au sein de leur logement. C'est une belle illustration de la manière dont l'innovation peut répondre aux défis du vieillissement de la population tout en renforçant la solidarité intergénérationnelle. Les chantiers-écoles et les chantiers participatifs sont également des exemples inspirants de notre engagement pour le « Vivre ensemble ». Ces initiatives permettent d'impliquer directement les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces projets, parmi tant d'autres, montrent que l'innovation dans l'habitat social est avant tout une aventure collective, où chacun a sa place, pour contribuer à faire de nos quartiers des lieux de vie toujours plus accueillants et solidaires.

Pierre BEJAJI,
Président d'Actis

Difficultés à payer votre loyer ? Des solutions existent

**Faites-nous confiance :
contactez Actis**

N'hésitez pas à contacter votre territoire ou activitecontentieux@actis.fr pour expliquer vos difficultés ou obtenir un rendez-vous avec nos chargés de contentieux. Ces professionnels sont là pour échanger avec vous et trouver des solutions adaptées. Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) d'Actis pourront également intervenir pour un accompagnement spécifique.

**Ne restez pas seul-e !
Se tourner vers des organismes
d'accompagnement**

D'autres organismes peuvent également vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à vous rapprocher des services sociaux du Département de l'Isère, des associations de locataires ou d'autres institutions comme la CAF ou Action Logement. **Êtes vous sûr-es d'avoir ouvert tous vos droits ?**

La Ville de Grenoble et de Pont-de-Claix s'engagent dans un dispositif innovant « Territoires zéro non-re-

cours », visant à lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Cette initiative est d'autant plus importante pour nous, bailleurs sociaux, car elle complète et renforce nos actions

Éviter le pire : l'expulsion

Sans traitement de la dette et sans paiement, des procédures de résiliation de bail sont engagées. En l'absence de la mobilisation du locataire, elles peuvent conduire, en dernier recours, à des expulsions. Cependant, sachez que ces situations peuvent souvent être évitées en prenant les choses en main dès les premiers signes de difficulté. Suivre les conseils mentionnés ci-dessus et agir rapidement sont des étapes cruciales pour éviter d'en arriver là.

Il est important de souligner que contester la restitution des clés équivaut à contester une décision judiciaire, et que sans la reprise des paiements, le maintien dans les lieux ne sera pas possible.

N'attendez pas pour solliciter les équipes d'Actis, qui sont là pour vous aider.

Lettre d'information des locataires d'Actis - N° 141 Juin 2025 • www.actis.fr

Directeur de la publication : S. Duport-Rosand • Rédacteur en chef : S. Herranz • Rédaction : A. Alloncle, C. Javellas • © Photos : Actis
Création graphique : E. Guivarch • imprimé sur papier recyclé par Press' Vercors • Actis Service Communication, 25 avenue Constantine, 38100 Grenoble • relief@actis.fr

Chaleur d'été, comment s'en préserver ?

Pour profiter pleinement de l'été sans souffrir de la chaleur, voici quelques conseils pratiques pour garder votre logement au frais :

Plus d'infos sur le site santepubliquefrance.fr



- **Fermer les volets** pendant la journée pour conserver la fraîcheur et les ouvrir la nuit pour créer des courants d'air.
- **Utiliser de l'eau pour rafraîchir** : passez la serpillière le soir pour créer une sensation de fraîcheur à l'évaporation ; placez un drap humide devant une fenêtre ouverte ; ou utilisez un ventilateur avec un chiffon humide bien essoré pour éviter tout risque de court-circuit.
- **Les plantes vertes** peuvent aider à rafraîchir votre logement en filtrant les rayons du soleil et en libérant de la vapeur d'eau. Il est conseillé de

les arroser le soir ou de brumiser les feuilles.

- **Limiter les sources de chaleur inutiles.** Lorsque les appareils électroniques sont allumés (télévisions, ordinateurs, consoles de jeu...), ils consomment de l'énergie et émettent de la chaleur, même en veille. Lorsque vous ne les utilisez pas, pensez à les éteindre complètement pour éviter de chauffer la pièce.

- **Astuce bricolage** : Pour remplacer l'effet du climatiseur, placez une bouteille d'eau congelée ou un bol rempli de glaçons devant un ventilateur pour diffuser de l'air frais.
- **Protégez les personnes fragiles** : Assurez-vous qu'elles restent hydratées et dans des pièces fraîches, en évitant de sortir aux heures les plus chaudes.

à vos agendas !

Quelles solutions pour réduire la chaleur dans votre logement ?

Venez échanger sur ce sujet autour de la fabrication d'une moustiquaire sur-mesure, et ainsi pouvoir aérer la nuit en toute tranquillité !

Les participants devront venir avec les mesures de l'une de leurs fenêtres (des explications pour la prise de mesure seront fournies aux inscrits). Cet atelier est proposé par Actis et la Machinerie.



Atelier gratuit
Sur inscription sur le site actis.fr (rubrique Locataires > Nos Ateliers) ou avec ce QR-code.



Zoom sur...



Les Risques industriels



annonces

Plus d'infos sur les logements en vente : www.actis.fr/devenirproprietaire



T4 GRENOBLE
secteur Hoche



T2 GRENOBLE
Rue Lorenzaccio



T3 GRENOBLE
Rue Elie Cartan

Rue du 4^e régiment du Génie

Surface de 89 m², séjour exposé ouest, cuisine indépendante et 3 chambres, l'appartement bénéficie d'un balcon. Situé au 2^e étage avec ascenseur. Des travaux sont à prévoir. Chauffage gaz collectif. Copropriété bien entretenue dont la façade a été récemment rénovée, composée de 18 lots. DPE : C.

- Charges prévisionnelles : 3 687 €/an (Charges communes générales, chauffage, eau chaude et froide)
- Taxe foncière : 2 355 €/an

185 000 € (hors frais de notaire)

Surface de 52 m², séjour avec terrasse, 1 chambre, salle de bain et toilettes indépendantes. Situé au 3^e étage avec ascenseur. Chauffage et eau collectifs. Copropriété calme, à proximité des transports en commun et des commerces, composée de 47 lots. Pas de procédure en cours. DPE : C

- Charges prévisionnelles : 2 035 €/an (Charges communes générales, chauffage, eau chaude et froide)
- Taxe foncière : 1 443 €/an

82 000 € (hors frais de notaire)

Surface de 59 m², cuisine fermée et 2 chambres. Situé au 3^e étage d'une copropriété réhabilitée, en cours de création et composée de 20 lots à usage d'habitation. Des travaux sont à prévoir. Chauffage et eaux chaude et froide collectifs. L'appartement bénéficie d'une cave. Les commerces et écoles sont à proximité immédiate ainsi qu'un très beau parc. Pas de procédure en cours. DPE : C

- Charges prévisionnelles : 1 497 €/an (Charges communes générales, chauffage, eau chaude, eau froide)
- Taxe foncière : 1 456 €/an

87 500 € (hors frais de notaire)

Visites sur rendez-vous au 04 76 20 41 56 ou par mail vente@actis.fr. Les logements bénéficient de frais de notaires réduits et ils sont éligibles au PTZ+ pour les locataires Actis (sous réserve d'accord favorable de votre banque suite à examen de votre situation personnelle). À l'issue de chaque visite un dossier d'achat pourra être déposé par mail avec accusé de lecture.